



L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	11/10/2025
Date d’Affichage	11/10/2025
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	8
Votants	11

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Michel LEBouc.

Absent excusé :

Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS.

Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBouc

Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH

Absents :

Mme Sylvie COUPE

Mr Patrick DEMARQUET

Madame Colette PENDRIGH est nommée secrétaire de séance.

N°155-2025**Validation la Convention tripartite de l'ALSH**

Madame Colette PENDRIGH, 1ère adjointe, présente la convention tripartite de l'ALSH entre les communes de Laignelet, Landéan et Le Loroux, la fédération « Familles rurales » et l'association des parents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** la convention tripartite de l'ALSH entre les communes de Laignelet, Landéan et Le Loroux, la fédération « Familles rurales » et l'association des parents.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

